



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

personnel

Question écrite n° 116653

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État sur le système de gestion et de contrôle des temps de présence des professionnels de santé mis en place par le Portugal. Le Portugal va introduire un système de gestion et de contrôle des temps de présence des professionnels de santé, parmi lesquels les médecins, dans les hôpitaux et centres de santé, grâce à un système de pointage. Ainsi, cette méthode prévoit de mettre en place une gestion autonome des différents services dans les hôpitaux et de restructurer le système de rémunération des médecins : celle-ci sera calculée en fonction des services effectués et non plus des heures de présence. L'objectif est d'économiser 40 millions d'euros en personnel. Cette mesure s'inscrit dans un vaste projet de réformes destinées à lutter contre le dérapage des finances publiques. En conséquence, il lui demande s'il est envisageable d'appliquer ce type de système de gestion et de contrôle dans nos hôpitaux français. - Question transmise à M. le ministre de la santé et des solidarités.

Texte de la réponse

L'attention du ministre de la santé et des solidarités est appelée sur l'intérêt d'un système de gestion et de contrôle du temps de présence des professionnels de santé, notamment des médecins. La mise en place d'un système de pointage au Portugal a ainsi produit des résultats dans le cadre d'un vaste programme de maîtrise des finances publiques. La France partage cette préoccupation d'une bonne utilisation des financements issus des prélèvements obligatoires. Différents chantiers d'optimisation, soit des ressources avec la mise en place de la tarification à l'activité, soit des dépenses en particulier le chantier des achats hospitaliers, ont été lancés au cours de la période récente. Par ailleurs, une réforme articulée à celles de la tarification à l'activité et des schémas régionaux d'organisation sanitaire, ambitionne de lutter à la fois contre un cloisonnement excessif des logiques administratives et médicales et de rapprocher la décision de l'échelon opérationnel. La rationalisation du temps de travail et la recherche d'une meilleure adéquation de la ressource aux besoins passe ainsi en France par la réforme dite de la « nouvelle gouvernance hospitalière ». La responsabilisation des pôles d'activité nouvellement découpés et la contractualisation de ceux-ci avec la direction autour d'objectifs clairement définis à travers les contrats de pôles et les délégations de gestion devraient produire des résultats au moins équivalents à ceux d'un système de contrôle mécanique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116653

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : budget et réforme de l'Etat

Ministère attributaire : santé et solidarités (II)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 2007, page 692

Réponse publiée le : 15 mai 2007, page 4640